

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 janvier 2009

RECHERCHES SUR LA PERSONNE - (n° 1377)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par  
M. Jean-Louis Touraine  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article proposé la suppression du coordonnateur dès lors que les recherches s'effectuent sur un même lieu.

Le fait que le promoteur ne puisse pas mettre en place, parmi plusieurs investigateurs, un coordonnateur dès lors que les recherches s'effectuent, sur un même lieu, ne constitue pas une avancée organisationnelle, mais risque de créer des difficultés dans la mise en commun des travaux effectués sous la responsabilité des divers investigateurs existants.